



e.p.s.m.d. de l'Aisne

**ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE SANTE MENTALE
DEPARTEMENTAL DE L' AISNE**

CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES

**MAINTENANCE DES ASCENSEURS
SUR LE SITE DE PREMONTRE
ET SES STRUCTURES EXTERIEURES**

MAITRISE D'OUVRAGE :

e.p.s.m.d. de l'Aisne
02320 PREMONTRE
Tél : 03.23.23.66.21
Fax : 03.23.23.66.07
www.epsmd-aisne.fr

1) OBJET DU MARCHE

Le présent marché a pour objet la maintenance des ascenseurs sur le site de PREMONTRE et ses structures extérieures.

La liste avec les caractéristiques des appareils figure en annexe n°1 du présent cahier.

Ces vérifications seront effectuées selon les dispositions réglementaires et normes en vigueur des établissements recevant du public et des établissements soumis au code du travail.

Cependant chacun des appareils sera suivi indépendamment avec un type de contrat d'entretien différent, et pourra être suspendu à tout moment pour une durée déterminée.

2) REGLEMENTATION

Les prestations s'appuient sur la réglementation en vigueur :

- Loi n° 2003-590 du 2 juillet 2003 urbanisme et habitat modifiée
- Décret n° 2000-810 du 24 août 2000 modifié
- Décret n° 2004-964 du 9 septembre 2004 modifié
- Arrêté du 18 novembre 2004 modifié
- Norme NF P 82.210, NF EN 81, NF EN 13015, NF EN 13306 modifiée
- Décret 95.826 du 30 juin 1995 modifié
- Norme ISO

3) DEFINITION DES TYPES D'ENTRETIEN (TABLEAU DE PRIX ANNEXE N° 2)

3.1 - La maintenance préventive

Le titulaire du marché s'engage à assurer l'entretien de tous les appareils.

L'entreprise devra prendre en charge tout dépannage ne nécessitant pas de remplacement de pièces, même en cas de mauvaise utilisation ou de vandalisme.

Il sera demandé d'accompagner l'organisme lors des contrôles réglementaires annuels. Suite à ce contrôle, le titulaire s'emploiera à lever les observations constatées.

3.2 - Entretien minimal (type M)

L'entretien minimal est destiné à maintenir les ascenseurs dans de bonnes conditions de sécurité et de fonctionnement conformément aux prestations réglementaires d'entretien de l'arrêté du 18 novembre 2004.

3.3 - Entretien étendu (type E)

Le titulaire doit proposer un entretien étendu comprenant :

- Les prestations relatives à l'entretien minimal.
- La réparation ou le remplacement de certaines pièces importantes usées par le fonctionnement normal de l'appareil :

1. Sur la cabine et le contrepoids :

- Câblages électriques ou électroniques, boîtier d'inspection.
- Opérateur de porte, tout dispositif de réouverture de porte sans choc.
- Dispositif de demande de secours, signalétique de position et de direction.
- Parachutes, rollers.
- Garde-pied mobile.
- Dispositifs anti-dérive hydrauliques.

2. Aux paliers :

- Signalétique de position et de direction, dispositif de manœuvre pompiers, dispositif contre le déverrouillage illicite.

3. En local de machine :

- Sur le moteur et le générateur : roulements, paliers, bobinages, rotor et stator.
- Sur le treuil : arbre à vis, engrenage, poulie, paliers, roulements, coussinets.
- Sur le frein : mâchoires, bobines, garnitures.
- Sur l'armoire de commande : bobines, relais, redresseurs, résistances, contacts fixes et mobiles, transformateurs, organes de sélecteurs, contrôleurs d'étages, cartes et composants électroniques, dispositifs contre la vitesse excessive en montée, dispositifs de protection.
- Contre les surintensités et surchauffes.
- Sur la centrale hydraulique : distributeur, électrovannes, pompes et joints, filtres, l'appoint d'huile hydraulique.
- Limiteur de vitesse, poulies de tension.

4. En gaine :

- Câbles ou chaîne ou courroies de traction, de limiteur de vitesse, de compensation et de sélecteur d'étages.
- Impulseurs, orienteurs, contacts fixes et mobiles, interrupteurs d'étages et de fin de course
- Câbles souples pendentifs.
- Poulies de renvoi.
- Amortisseurs.
- Sur le vérin : joints d'étanchéité et soupape de rupture.

4) HORAIRES ET DELAIS D'INTERVENTION

4.1 - La Maintenance

La maintenance des installations doit être effectuée du lundi au vendredi pendant les jours ouvrés entre 08 h 00 et 18 h 00.

4.2 - Périodes d'intervention de dépannages

Le titulaire s'engage à assurer les dépannages suivant le type de contrat choisi par l'E.P.S.M.D. (conditions A ou B décrites ci-dessous). Ce contrat pourra être modifié en fonction des besoins d'utilisation des appareils.

- **Condition A** : Intervention 7 jours sur 7 et 24 h sur 24 dans un délai de 2 heures.

- **Condition B** : Intervention 5 jours sur 7 (hors dimanche et jours fériés), dans un délai de 2 heures suivant l'appel entre 08 h 00 et 17 h 00.

4.3 - Déblocage de personnes

Quel que soit le type de contrat choisi, en cas de non-fonctionnement d'un appareil pouvant affecter la sécurité des personnes, et ceci sur tous les appareils, 7 jours sur 7 et 24 h sur 24, le titulaire du marché interviendra dans un délai d'une heure maximum suite à l'appel. Sur le site de l'hôpital de Prémontré, les agents de permanence électrique pourront mettre hors tension l'ascenseur et procéder, le cas échéant, au déblocage des personnes.

A réception d'un appel d'urgence en provenance d'une personne en cabine, le titulaire du marché devra informer immédiatement l'E.P.S.M.D.A. au 03 23 23 66 66.

Ces interventions ne feront pas l'objet d'un coût supplémentaire.

5) MISE EN CONFORMITE (TABLEAU DE PRIX ANNEXE N° 3)

Il est demandé au titulaire de compléter l'annexe 3 correspondant au chiffrage des travaux de mise en conformité « De Robien » 2018.

Ce chiffrage ne sera pas pris en compte dans les critères d'attribution du marché car ces travaux peuvent ne pas être réalisés.

6) COMMUNICATIONS ET TRACABILITE

Pour toute intervention sur le site de l'hôpital de Prémontré, le technicien se présentera à l'entrée de l'établissement et indiquera la nature et la durée de son intervention.

Les carnets d'entretien devront être déposés dans leur machinerie respective.

Un double de chaque intervention devra être déposé au service électrique.

A défaut de double, le carnet d'entretien sera rangé au service électrique.

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES DES ASCENSEURS - ANNEXE 1

Lieu	Numéro Bat.	Localisation	Marque	Type Contrat actuel	Mise en service	Mod	Type	Machinerie	Poids	Vitesse	Niv	Face	Porte	Course max
Prémontré	1a	Gériatrie	Oléolift	A	1990		Hydraulique	Sous sol	1150	0,63m/s	2	1	2	3,5 m
Prémontré	1b	CPAO	Koné	B	2005		Elect à câble	Embarquée	1000	0,63m/s	2	1	2	3,5 m
Prémontré	6	PH Direction	Schindlers	B	1979	1999	Elect à câble	Grenier	1275	0,63m/s	3	2	4	7 m
Prémontré	7	S. Commission	Schindlers	B	1976		Elect à câble	Grenier	320	1m/s	3	1	3	9 m
Prémontré	10	Belvédère	Oléolift	A	1981		Hydrau à câble	Rdc	1750	0,63m/s	3	1	3	9 m
Prémontré	11	La Closerie	Oléolift	A	1981	2011	Hydrau à câble	1 étage	1275	0,63m/s	2	1	2	3,5 m
Prémontré	11	Closerie stock	Schindlers	B	1976	2011	Elect à câble	Grenier	1350	0,63m/s	2	2	3	3,5 m
Prémontré	14	Nymphée	Oléolift	A	1989	2012	Hydraulique	1 étage	1275	0,63m/s	2	1	2	3,5 m
Prémontré	21	USIP	Koné	A	2005		Elect à câble	Embarquée	1000	1m/s	2	2	3	3,5 m
Prémontré	26	La Verrerie	Oléolift	A	1980	2012	Hydraulique	Rdc	1275	0,63m/s	2	1	2	3,5 m
Prémontré	28	La Nef	Koné	A	2012		Elect à câble	Embarquée	630	1m/s	2	1	2	3,5 m
Prémontré	29	Blanchisserie	Schindlers	B	1964	2011	Elect à câble	Rdc	525	0,4m/s	4	1	4	12m
Prémontré	31	Saint Jean EPMR	Koné	A	2010		Electrique	Embarquée	400	0,15m/s	2	2	2	1,5 m
Prémontré	31	Saint Jean	Oléolift	A	1990	2011	Hydraulique	1 étage	1275	0,63m/s	2	1	2	3,5 m
Prémontré	34	Ex Magasin	Oléolift	B	1990		Hydraulique	Rdc	1300	0,63m/s	2	1	2	5 m
Prémontré	36	Pharmacie	Schindlers	B	1988		Elect à câble	Grenier	700	0,63m/s	2	2	2	4 m
Prémontré	37	Syndicat	Thyssen	A	1974		Elect à câble	Grenier	900	0,63m/s	3	2	4	9 m
Prémontré	45	Cuisine	Otis	B	2009		Elect à câble	Embarquée	900	1m/s	2	1	2	4 m
Prémontré	78	UAS Personnels	Thyssen	A	2009		Elect à câble	Embarquée	630	1m/s	2	1	2	3,5 m
Prémontré	78	UAS Public	Thyssen	A	2009		Elect à câble	Embarquée	1200	1m/s	2	1	2	3,5 m
Chauny		Lacan	Koné	A	1975	2014	Elect à câble	Grenier	1150	0,63m/s	4	1	4	12 m
Laon		Unité proximité	Koné	A	2000		Elect à câble	Sous sol	1275	0,63m/s	3	1	3	9 m
Soissons		C psychothérapique	Otis	A	2005		Elect à courroies	Embarquée	1000	1m/s	3	1	3	9 m

TABLEAU DE PRIX - ANNEXE 2

Localisation	Contrat de maintenance de type « minima » HT		Contrat de maintenance de type « étendu » HT	
	CONDITION A	CONDITION B	CONDITION A	CONDITION B
Gériatrie				
CPAO				
PH Direction				
S. Commission				
Belvédère (actuellement à l'arrêt)				
La Closerie				
La Closerie Stock				
Nymphée				
USIP				
La Verrerie				
La Nef				
Blanchisserie				
Saint Jean EPMR				
Saint Jean				
La Cordonnerie (ex Magasin)				
Pharmacie				
Syndicat				
Cuisine				
UAS Personnels				

UAS Public				
LACAN (Chauny)				
UP Laon				
CP Soissons (Belleu)				

TABLEAU DE PRIX - ANNEXE 3

Localisation	Montant HT pour la mise en conformité 2018
Gériatrie	
PH Direction	
S. Commission	
Belvédère	
La Cordonnerie (ex Magasin)	
Syndicat	